



Union Départementale C.G.T. des Hautes-Alpes

3, rue David Martin - 05000 GAP

Tél : 04 92 51 40 06 - Fax : 04 92 52 19 09

Email : ud5@cgt.fr

Site Internet : <http://www.cgt05.fr/>

ACCUEIL SYNDICAL

BULLETIN D'INFORMATION

BONJOUR et BIENVENUE

Vous vous posez des questions ?

Nous allons essayer d'y répondre !

OU SUIS-JE ?

Dans les locaux d'un Syndicat, ceux de l'U.D. des Hautes-Alpes (Gap) de la C.G.T.

« Union Départementale de la Confédération Générale du Travail »

Dans les locaux d'un Syndicat, ceux de l'U.L. des Hautes-Alpes (Briançon, Embrun, Veynes) de la C.G.T.

« Union Locale de la Confédération Générale du Travail »

QU'EST-CE-QU'UN SYNDICAT ?

Un groupement formé pour la défense d'intérêts individuels et collectifs.

C'est une association volontaire de travailleurs actifs, retraités et/ou privés d'emploi.

QUEL EST LE BUT D'UN SYNDICAT ?

Il a pour objet l'étude et la défense des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux tant collectifs qu'individuels des personnes.

A QUOI SERT LE SYNDICAT ?

Etre défendu, se défendre ensemble.

Il sert à s'organiser pour se défendre, cela permet de s'unir et d'agir collectivement.

Afin d'être efficace face au patronat et vis-à-vis des pouvoirs publics.

COMMENT CA MARCHE ?

Il fonctionne avec des syndiqués... Membres du syndicat, adhérents.

Financièrement : essentiellement avec les cotisations de ceux-ci...

Ce sont eux qui proposent, orientent et décident de l'activité ;
ils y participent, critiquent, collaborent,...

La C.G.T. est ouverte à tous les salariés, femmes et hommes, actifs, privés d'emploi et retraités, quels que soient leur statut social et professionnel, leur nationalité, leurs opinions politiques, philosophiques et religieuses.

LA C.G.T.

Syndicat de lutte, composé de travailleurs, de privés d'emploi, de retraités, du secteur privé et du secteur public. C'est l'association volontaire d'hommes et de femmes d'horizons et de sensibilités très divers qui ont pour point commun la défense des intérêts, les revendications individuels et collectifs des personnes, des travailleurs.

Son premier objectif est la conquête de droits et garanties collectifs : patrimoine à préserver, à entretenir, à renouveler, à transmettre,...

Pour atteindre cet objectif, il faut se battre, résister et pour cela il faut se regrouper, s'organiser, évoluer, se renforcer : collectivement et ensemble nous sommes plus efficaces, l'union fait la force...

Cela passe par l'information, l'accueil syndical est un premier pas, un premier contact, pour rompre l'isolement...

L'ACCUEIL SYNDICAL

C'est rompre l'isolement, traiter les demandes individuelles dans l'optique de conquêtes collectives.

Une démarche individuelle a bien souvent un caractère collectif.

Le premier contact permettra rarement de répondre immédiatement à toutes les questions, à toutes les attentes.

L'accueil est une tâche et une organisation collective, c'est un véritable service d'intérêt public, c'est la mobilisation,

la coordination, l'association de compétences, de connaissances, d'expériences dispersées, diverses et différentes.

Cet accueil a pour objectif de vous renseigner sur vos droits, vous aider dans vos démarches, vous assister.

QUI VAIS-JE RENCONTRER ?

Des personnes qui, fortes de leurs convictions, de leurs acquis, de leurs connaissances et expériences, ont pris sur elles de porter aide et assistance à des personnes comme vous, dans l'embarras.

Elles ne sont ni des juristes, ni des psychologues, ni des assistants sociaux, mais **bénévoles** ou mises à disposition sur des droits syndicaux conquis de hautes luttes du mouvement ouvrier, elles mettent à disposition des autres, à votre disposition : des locaux, des moyens, **leur temps personnel**, leur écoute, leurs informations et leurs connaissances, pour vous conseiller, vous orienter, vous permettre de vous organiser.

Elles s'engagent avec vous pour défendre, préserver et améliorer les droits et les intérêts des salariés (y compris les cadres...)

QUE PUIS-JE EN ATTENDRE ?

Vous allez présenter votre situation à ces personnes qui vont vous recevoir.

Elles vont vous écouter, vous poser des questions, vous donner des informations, des suggestions, des conseils, des orientations de défense et d'actions pour votre cas personnel.

Si c'est possible, en coordination avec les collègues, les syndiqués et le syndicat de votre entreprise.

Mais vous restez maître de votre situation, de vos décisions et de vos actions.

A la suite de quoi, vous réfléchissez, vous analysez votre situation, et les renseignements qui vous ont été fournis par les délégués du personnel, l'Inspection du Travail, le syndicat, le conseiller du salarié,...

La chance de réussite, pour accéder à vos prétentions et pour le rétablissement de vos droits, dépendent de vous qui êtes le mieux placé pour rassembler tous les éléments de faits, toutes les preuves.

Vous êtes sûr de votre bon droit, vous êtes convaincu de la légitimité de votre demande, vous n'avez pas pu régler votre désaccord à l'amiable, vous voulez faire valoir vos droits : seul le Conseil des Prud'hommes (C.P.H.) peut trancher votre litige (ou, dans le cadre d'un contrat de travail de droit public, le Tribunal Administratif) :

« VOUS ALLEZ AUX PRUD'HOMMES !...»

Combien sont venus voir notre organisation syndicale, en colère, ou désœuvré, disant :
« je ne sais plus quoi faire ! - Quels sont mes droits ? ».

Tout d'abord, il faut analyser votre situation personnelle, tant professionnelle que familiale, le contexte, ce que vous pensez, ce que vous désirez, ce que vous voulez, les démarches que vous voulez engager, ce que vous pourriez demander, ce que vous pourriez obtenir, et jusqu'où vous voulez aller...

Il n'y a que vous qui pouvez apporter ces réponses.

Vous devez fournir, vous même, tous les éléments, toutes les argumentations nécessaires pour mener à bien votre action, arriver au succès de vos prétentions.

Vous devrez présenter, en détail et chronologiquement, les éléments, les faits.

Vous pourrez trouver, auprès de notre service d'accueil, les informations essentielles.

IL NOUS FAUT LES MOYENS DE CONTINUER

à accueillir, guider et aider les salariés
Défendre leurs revendications, leurs intérêts, leurs droits
vous pourrez aussi participer à ces actions par votre adhésion à la CGT



Je souhaite prendre contact avec la CGT

NOMPRENOM

ADRESSE

TELEPHONE MAIL

ENTREPRISE

UL CGT BRIANCON, Place d'Armes, 05100 BRIANCON

Tel / Fax : 04 92 20 29 47

Mail : ul-cgt-briancon@wanadoo.fr

Blog : <http://ulcgtbriancon.canalblog.com>